

de Charles Langlois & Cie. Il a formé maintenant une société qui détient un capital de \$200,000, divisé en 400 actions de \$500 chacune. La nouvelle société, qui a obtenu une charte d'incorporation, continuera le commerce de gros des produits de l'industrie laitière, du saindoux, du lard, des volailles, des grains, des farines et autres produits agricoles.

Les associés sont : MM. Charles Langlois, marchand ; Wilbrod Labrèche, comptable ; Charles J. Soule, de Chesterville, Ont. ; Edouard Lamothe, marchand ; Adélar Fortier, comptable ; Horace Tessier et Chs Léonard Langlois.

La maison conservera la même raison sociale " Charles Langlois & Cie."

\*\*\*

Des essais viennent d'être tentés, avec une nouvelle substance tannante provenant des racines d'un arbuste appelé "Tara" ou "Teri" qui croit en Birmanie et dans l'Assam. La nouvelle matière paraît être supérieure au Dividivi et autres substances employées jusqu'à ce jour. Il résulte des expériences faites dans le laboratoire de tannerie de Bristol, que l'on pourrait retirer 30 0/0 de matière tannante des racines du Tara. De récents essais auraient même donné jusqu'à 50 et 60 0/0. La substance ainsi obtenue forme avec la gélatine un dépôt neigeux. Par l'adjonction de certains produits chimiques on peut obtenir différentes couleurs, de sorte que le Tara fournit non seulement une substance tannante, mais encore une excellente matière colorante. Il se distingue en outre du Dividivi en ce que sa dissolution n'est sujette à aucune fermentation nuisible.

\*\*\*

D'après la *Gazette de Saint-Petersbourg* une réunion a eu lieu au

Ministère des Finances pour étudier le projet d'une exposition de poteries, de porcelaines, de faïences, de majoliques, etc., qui aurait lieu à Saint-Petersbourg vers la fin de décembre et qui durerait deux mois. Le comité enverra sous peu des circulaires aux consuls de Russie à l'étranger et aux agents commerciaux du ministère des Finances, afin de porter cette décision à la connaissance des industriels étrangers qui voudraient prendre part à l'exposition.

\*\*\*

L'éclairage par l'alcool en Allemagne gagne tous les jours du terrain, on le considère à juste titre comme un rival important de l'acétylène. L'alcool employé provient de la distillation des pommes de terre et est dénaturalisé au moyen de la pyridine. Dans les jardins du palais impérial de Sans-Souci, à Potsdam, il y a 220 lampes à incandescence qui brûlent de l'alcool. Cet éclairage est très bon marché : une lampe de 70 bougies, consommant environ 0,10 litre, coûte par heure environ 4 centimes, soit 475c. Ce système ne donne de bons résultats qu'avec des lampes dont la puissance lumineuse atteint au moins 70 bougies.

Il y a là évidemment une concurrence sérieuse pour l'acétylène tout au moins avec les prix actuels de ces deux modes d'éclairage, cependant il ne faut pas oublier que le prix de l'alcool ne saurait baisser beaucoup maintenant, tandis que personne ne peut prévoir quel sera le prix du carbure de calcium dans quelques années.

\*\*\*

Une exposition internationale de musique aura lieu prochainement au *Cristal Palace*, à Londres, afin de mettre en évidence les progrès réalisés dans l'art musical pendant le XIX<sup>e</sup> siècle.